

NEGOFIL

LA NEWSLETTER DU NEGOCE

NEGOFIL, la newsletter de la FDMC,
Organisation professionnelle des Distributeurs de Matériaux de Construction

Agenda



- **27 mai** : Réunion du Conseil d'administration de Constructys
- **29 mai** : Webinaire de présentation des Foulées du Négoce 2026
- **1er juin** : Réunion du Bureau exécutif de la FDMC
- **2 juin** : Les Rendez-vous de l'IA
- **3 juin** : Club RH FDMC PACA

Les Foulées du Négoce 2026 : un premier webinaire pour lancer la mobilisation



La FDMC donne le coup d'envoi de l'édition 2026 des **Foulées du Négoce** avec un premier webinaire d'information, organisé le vendredi 29 mai 2026, de 11h00 à 12h00. Ce rendez-vous permettra aux négoceurs de découvrir les modalités d'inscription à cette course solidaire et connectée, qui se déroulera du 15 septembre au 15 octobre 2026, et de préparer la mobilisation de leurs équipes.

Temps fort de ce webinaire : les participants découvriront la forêt française sélectionnée pour incarner, cette année, l'engagement collectif de la filière en faveur de la biodiversité. La FDMC invite l'ensemble des négoceurs à rejoindre cette dynamique fédératrice, conviviale et porteuse de sens pour la profession. Pour en savoir plus, contactez la FDMC : federation@fdmc.org

REP PMCB : confirmation de la levée de l'obligation de reprise des distributeurs, une demande de longue date de la FDMC



Au cours d'une réunion réunissant l'ensemble des parties prenantes à la REP PMCB, à laquelle assistaient les représentants de la FDMC, le ministre de la Transition écologique a confirmé que les projets de décret et d'arrêté soumis à consultation publique mentionnaient expressément la levée de l'obligation généralisée de reprise des déchets PMCB pour les négoceurs, jusqu'ici applicable au-delà de 4 000 m² de surface de vente.

Cette mesure, qui doit figurer dans les textes réglementaires pour une application au 1er septembre, est le fruit de plusieurs années d'échanges entre la FDMC, le ministère et l'administration. Elle confirme ce que la Fédération n'a jamais cessé d'affirmer : le modèle initial de la REP PMCB n'était pas adapté aux réalités opérationnelles des négoceurs et devait être revu au plus vite.

Après avoir apporté sa contribution à la consultation publique, la Fédération est désormais à l'œuvre avec ses partenaires pour sensibiliser la représentation nationale à la nécessité de sortir rapidement d'une situation intenable pour l'ensemble des entreprises de la filière.

Signe de qualité : la FDMC exprime ses réserves au CSCEE sur les projets de textes



Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), réuni le 19 mai 2026, a examiné les projets de textes relatifs au futur signe de qualité prévu par la loi du 30 juin 2025 contre les fraudes aux aides publiques.

À cette occasion, la FDMC a porté la voix des distributeurs, en rappelant l'importance de construire un cadre proportionné et adapté aux réalités des acteurs engagés dans la rénovation énergétique. Les échanges avec le ministère ont permis de maintenir un dialogue constructif sur plusieurs points importants.

La FDMC poursuivra ce travail avec l'administration afin que le futur signe de qualité, appelé à entrer en vigueur au 1er janvier 2027, s'exécute efficacement le déploiement des aides à la rénovation sans être une barrière à l'entrée du marché de la rénovation.

Projet de loi de simplification : la FDMC mobilisée sur les enjeux environnementaux



Après plus de deux ans d'examen, le projet de loi de simplification de la vie économique a été définitivement adopté en avril 2026. Ce texte, destiné à alléger les contraintes pesant sur les entreprises, comportait plusieurs mesures intéressant directement le négoce.

Saisi avant promulgation, le Conseil constitutionnel a censuré, le 21 mai 2026, 25 articles considérés comme des cavaliers législatifs. Sont notamment concernés la suppression des ZFE, certains assouplissements liés au Zéro Artificialisation Nette, ainsi que les dispositions relatives à la solarisation des parcs de stationnement prévues par la loi APER. La FDMC, qui suit ces sujets au sein de sa Commission RSE et Développement durable, restera pleinement mobilisée afin d'évaluer les conséquences concrètes de ces évolutions pour les négoceurs.

Plan plastique : la FDMC participe aux travaux de concertation du ministère



La FDMC participait, le 21 mai 2026, à une réunion organisée par le ministère de la Transition écologique sur les suites du Conseil de planification écologique et le futur plan plastique.

Le Gouvernement a rappelé le retard de la France, avec seulement 26 % d'emballages plastiques recyclés, contre un objectif européen de 55 % en 2030. Le plan présenté prévoit notamment de réduire les emballages inutiles ou non recyclables, de renforcer les modulations des éco-contributions et d'accélérer l'incorporation de matière recyclée. Les parties prenantes sont appelées à contribuer aux travaux : la FDMC restera attentive à ce que ces évolutions tiennent compte des intérêts de la profession.

Revalorisation du SMIC juin 2026



Le 13 mai, l'Insee a indiqué que l'indice des prix à la consommation avait progressé de 2,2 % sur un an sous l'effet notamment de la hausse des prix de l'énergie, en particulier du pétrole, dans le contexte du conflit au Moyen-Orient. Cette évolution entraîne, conformément à la loi, une revalorisation automatique du SMIC.

Le SMIC augmentera ainsi de **2,41 % au 1er juin 2026**. Les nouveaux montants seront les suivants :

- le SMIC horaire brut s'élèvera à 12,31 €, contre 12,02 € actuellement ;
- le SMIC mensuel brut pour un temps plein s'élèvera à **1 867,02 €, contre 1 823,03 €** actuellement, soit une hausse de 43,99 € brut par mois et de 34,82 € net par mois.

Comment la Data & l'IA peuvent-elles renforcer la sécurité industrielle dans la distribution professionnelle ?



Les premiers Rendez-vous de l'IA auront lieu le 2 juin prochain ! À l'occasion de ce webinar, organisé en partenariat avec la FDMC, les experts de Kyndryl partageront des cas d'usage concrets et des retours d'expérience sur l'apport de l'IA pour anticiper et prévenir les risques, optimiser l'utilisation des équipements et améliorer les conditions de travail sur le terrain.

Inscrivez-vous pour découvrir comment transformer ces enjeux en leviers opérationnels et de performance.

[Pour s'inscrire c'est ici](#)

CQP : lancement de l'enquête 2026



Le lancement de l'enquête 2026 auprès des candidats ayant obtenu leur CQP aura lieu le 2 juin 2026.

Cette enquête de suivi et d'insertion, réalisée 6 mois après l'obtention de leur certification, constitue une étape clé pour les CQP de la branche, notamment dans le cadre de leur enregistrement au RNCP.

Le CQP est un dispositif de formation essentiel pour former vos collaborateurs aux métiers du négoce des matériaux de construction, développer leurs compétences, renforcer leur efficacité sur leur poste et contribuer à la performance de l'entreprise. Pour tout savoir sur les CQP, consultez les brochures de la FDMC.

Fête des Métiers et de l'Alternance 2026 : Accompagner les talents de demain



La FDMC Ile-de-France, présidée par Françoise Latil, a participé à la Fête des Métiers et de l'Alternance organisée par le MEDEF Ile-de-France à Paris Montreuil Expo, aux côtés d'entreprises adhérentes mobilisées sur le stand.

Cette journée a permis de promouvoir les métiers des distributeurs de matériaux de construction, les opportunités d'emploi et les parcours de formation et d'alternance auprès des jeunes, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion en Ile-de-France.

L'événement a également été marqué par la première cérémonie des Trophées des Pépites de l'Alternance, mettant à l'honneur les réussites et les engagements autour de l'alternance.

FDMC
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction
215 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
www.fdmc.org Email : federation@fdmc.org

